



## **Forum : UNICEF**

**Question : Maintenir une politique de vaccination efficace face à la désinformation dans un contexte international et économique tendu**

**Soumis par : Australie**

L'Assemblée générale,

*Notant que* la résolution des Nations Unies établissant l'UNICEF et guidant ses premières actions a été adoptée le 11 décembre 1946 et rappelant entre autres que parmi ses missions centrées sur l'enfant figurent la promotion de la vaccination, l'accès aux soins de santé essentiels et la protection contre les maladies évitables,

*Reconnaissant* la création, le 20 novembre 1989, par l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'unanimité, de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE),

*Rappelant* que l'UNICEF est présent dans 191 pays,

*Alarmée* par le fait que dans plusieurs pays en situation de conflit ou de fragilité, des milliers d'enfants meurent encore chaque année de maladies évitables par la vaccination, au Soudan, où 78 000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de causes évitables, telles que le paludisme,

*Préoccupée* par la baisse mondiale des taux de vaccination infantile depuis la pandémie de COVID-19 de 2019 à 2021, 67 millions d'enfants ont été privés de l'intégralité ou d'une partie de leurs vaccins de routine, dont une part semble être liée à la désinformation,

1. *Invite* les autorités nationales et locales, en coordination avec les missions de maintien de la paix déjà présentes sur place à prioriser la protection des sites de vaccinations et du personnel médical dans les zones à risques, en soutien aux familles soumises à des conditions de guerre ;

2. *Invite les États membres*, en coopération avec l'UNICEF, l'OMS et les partenaires internationaux, à renforcer les mécanismes de financement et de distribution des vaccins à destination des pays à faible revenu, par :

- a. le partage de doses excédentaires des pays plus développés dans le respect des normes sanitaires et logistiques ;
- b. le renforcement des infrastructures locales de stockage et de transport des vaccins, en particulier dans les zones rurales et fragiles ;
- c. le soutien aux autorités sanitaires nationales pour organiser des campagnes de vaccination destinées en priorité aux enfants ;

3. *Recommande*, dans le respect des législations nationales et du consentement parental, l'organisation, avec le soutien des autorités sanitaires nationales et des partenaires privés, de campagnes de vaccination en milieu scolaire, accompagnées de sessions d'information destinées aux parents et aux élèves afin de lutter contre la désinformation vaccinale ;

4. *Souligne l'importance de* l'intégration de programmes d'éducation aux médias et à l'information dans les systèmes éducatifs nationaux afin de développer l'esprit critique face aux contenus numériques liés à la santé ;

5. *Appelle les États membres* en coopération avec l'UNICEF et l'OMS, à développer des plateformes numériques nationales certifiées :

- a. où les citoyens pourraient poser leurs questions, exprimer leurs préoccupations et recevoir des réponses de professionnels de santé ;
- b. où des articles hebdomadaires seraient publiés sur la vaccination et son importance ;
- c. où il serait possible de signaler et limiter la propagation de contenus de désinformation liés aux vaccins ;

6. *Encourage les États membres* à établir des partenariats avec les plateformes numériques et les réseaux sociaux afin de :

- a. promouvoir la visibilité des contenus scientifiques validés par les autorités sanitaires ;
- b. mettre en place des systèmes de signalement des informations manifestement fausses relatives à la vaccination ;
- c. soutenir des campagnes numériques de sensibilisation accessibles et adaptées aux différents publics ;

7. *Suggère* le renforcement de la coopération régionale entre pays développés et émergents et pays en développement par exemple, en Asie-Pacifique afin de coordonner les campagnes de vaccination, partager les données sanitaires et lutter conjointement contre la désinformation vaccinale.